

Lisez-moi du cadre "EPRD complet"

Ce cadre correspond à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) complet prévu à l'article R. 314-211 du CASF et conforme au modèle figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR: SSAA2030779A).

Point de vigilance : l'attention des gestionnaires est appelée sur la complétude et la fiabilité des informations saisies dans le cadre EPRD et ses annexes, afin de sécuriser la procédure d'analyse et maintenir la qualité de la base de données collectées.

Dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'EPRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régularisés ultérieurement par arrêté modificatif.

I.- Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?

=> Les gestionnaires, tous statuts confondus (*) hors EPS, gérant, à titre exclusif ou non, des EHPAD*, que la section hébergement soit administrée ou pas (tarifs fixés par le Conseil Départemental ou la Métropole ou pas) ;

(*) : Le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (NOR: SSAA2208053D) a abrogé les cadres simplifiés (EPRD, RIA et annexe 5B), qui étaient applicables jusqu'à l'exercice 2022 aux gestionnaires privés d'EHPAD dont le tarif hébergement n'est pas administré.

Dès lors, à compter de l'exercice 2023, le cadre d'EPRD complet s'applique à tous les établissements publics de santé qui restent soumis au cadre d'EPCP.

Cette disposition est applicable dès l'EPRD 2023 à transmettre en 2023.

=> les OG privés, EPSMS et CCAS/CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSIAJ-AJA" (article L. 313-12-2** du CASF) signé avant le 1er janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dès l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

* Dont les petites unités de vie (PUV)

** ESMS relevant de l'article L. 313-12-2 du CASF : AJA, structures d'hébergement temporaires pour personnes âgées ou personnes handicapées, IME, IEM, IES, IEAP (et autres institute accueillant des enfants handicapés), ITEP, CAFS, CAMSP, SSSAD, CMPP, CRP, CPO, MAS, FAM, SANSAS, ESAT, BAPU, unités d'entraide spécialisées, SPASUD et SSAD.

II.- Périmètre de l'EPRD

=> EPSMS = toutes les activités de l'entité juridique

=> CCAS/CIAS = un EPRD par budget annexe contenant un ESMS inclus dans le CPOM

=> OG privés non lucratifs = périmètre du CPOM (*) ou ensemble des établissements et services relevant du ressort territorial du contrat

=> OG privés commerciaux = périmètre du CPOM (*)

(*) : c-à-d, l'ensemble des ESMS (activités médico-sociales pour lesquels une personnalité juridique est prévue dans le CPOM.

Dans le cadre de la signature de ce contrat, l'EPRD regroupe tous les EHPAD implantés dans le même département. Pour les établissements du champ du handicap (* SSIAJ et AJA), le cadre du BP reste applicable.

Concernant les CCAS/CIAS : un EPRD complet par budget annexe (BA).

Exemple : 1 BA regroupant 2 EHPAD (A et B) + 1 BA portant sur 1 EHPAD (C) = 2 EPRD, le premier regroupant les 2 EHPAD A et B (avec un seul CRP pour ces 2 EHPAD) et le second portant sur l'unique EHPAD C.

III.- Fonctionnement du cadre

Ce cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD » et en cliquant sur l'icône « + », selon l'ordonnement suivant :

- 1) Le finass juridique (FINASS E.J) doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINASS (entité juridique) »).
- 2) Chacun des finass Etablissement (FINASS ET) relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du Finass E.J renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'EPRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD".

Dans ce tableau, il convient de saisir une ligne par établissement ou service (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité), selon les modalités suivantes :

- a) 1er finess ET :
 - i) saisie de la première ligne
 - ii) puis clic sur l'icône ➔
 - iii) l'onglet CRPP (*) relatif au 1er FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) et tous les autres onglets communs du cadre ("Synthèse_CRPP", "EPRD synthétique", "CAF détaillée", "TFP", "PGFP", "VDR", "Ratios financiers", "Tableau_Roc" et "Tab_Eng. hors bilan") sont alors automatiquement générés.
- b) 2ème finess ET :
 - i) saisie de la deuxième ligne
 - ii) puis clic sur l'icône ➔
 - iii) l'onglet CRPA (**) relatif au 2ème FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) est alors automatiquement généré.
- c) Etc.

Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets soient effectivement générés, sont:

- "N° FINESS Etablissement"
- "Catégorie"
- "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N" (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)

* CRPP: compte de résultat prévisionnel principal - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante: "CRPP+NON SOUTIENS EQUIL_+NFINESS ET" (le CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPP+SOUTIENS EQUILIBRE_+NFINESS ET" (le CRP soumis à l'équilibre strict).

** CRPA: compte de résultat prévisionnel annexes (en application de l'article R. 314-217 du CASF) - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante: "CRPA+NON SOUTIENS EQUIL_+NFINESS ET de l'établissement" (le CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPA+SOUTIENS EQUILIBRE_+NFINESS ET de l'établissement" (le CRP soumis à l'équilibre strict)

IV - Consignes d'utilisation

Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déroulement du dépôt et la performance de la plateforme de collecte des EPRD.

- Les cellules sur fond jaune sont à compléter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique.
- Le cadre normalisé n'est pas compatible avec Libre Office ni Open Office.
- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("couper-coller"/"clicquer-glisser"), ces actions pouvant endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.
- Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Les FINESS ET (Etablissements) saisis dans le tableau de la page de garde doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Le déverrouillage peut vérifier le fichier (impacting potentiellement la bonne marche de toutes les fonctions automatiques et la reconnaissance du fichier lors du dépôt dans la plateforme).
- Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules dans les cellules ouvertes à la saisie. Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant exclure l'établissement concerné des bases de la CNSA.

V - Cas spécifique des activités sans FINESS

Les activités sans finess peuvent concerner notamment (liste non exhaustive):

- les accueils de jour adossés,
- les budgets commerciaux des ESAT,
- les SIC,
- les DNA,
- les modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés,
- etc.

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "Id_CR_SF" selon le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en partie III. ci-dessus, afin que les onglets des CRP sans finess soient créés automatiquement.

Pour chaque ligne, un identifiant est créé automatiquement à partir des données du tableau de l'onglet "Id_CR_SF". Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage de ce tableau et sont nommés selon la règle suivante: CRP_SF + n° identifiant.

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, PGFP, ratios financiers, etc.). Veuillez à bien mettre en cohérence le CRP de l'établissement d'adossement avec le CRP_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CRP_SF des montants indiqués dans le CRP de l'établissement d'adossement.

VI.- Cas des OG commerciaux

Si l'EPRD est élaboré par un organisme commercial pour le compte des sociétés gestionnaires d'EHPAD qu'il contrôle (dans les conditions prévues au II de l'article L. 233-16 du code de commerce), le fonctionnement du cadre décrit en III. et IV. ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ.

En revanche, un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité juridique)" de la page de garde. Le n° FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Le n° FINESS EJ sélectionné devra également être celui qui est indiqué dans le dossier de dépôt de l'EPRD dans la plateforme.

Pour rappel, dans la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents.

Cette possibilité n'est ouverte qu'aux organismes commerciaux, conformément à l'article L. 313-12 du CASF.

Récapitulatif des aides contextuelles

1 N° FINESS (entité juridique)

=> Indiquer le numéro finess de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public, en tant que personnalité morale titulaire des autorisations. Il doit correspondre au N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.

=> Pour les organismes commerciaux, indiquer celui qui a été sélectionné pour déposer le fichier dans la plateforme.

2 Première ligne du tableau de la page de garde

=> Indiquer le CRP principal (au choix de l'organisme suite à la signature du CPOM)

3 Dernière ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

=> Indiquer les CRP annexes.

4 Icônes du tableau de la page de garde



=> crée les onglets correspondants selon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".

=> supprime une ligne du tableau (en se plaçant sur la ligne dont la suppression est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur "-").

=> modifie une saisie de n° FINESS ET déjà enregistrée (en se plaçant sur la ligne dont la modification est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur l'icône).

Les autres champs peuvent être modifiés à l'aide des menus déroulants excepté l'item "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N". En cas de modification souhaitée de ce dernier, il est nécessaire de supprimer la ligne pour en recommencer une autre.

5 N° FINESS Etablissement

=> Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité (relevant nécessairement du finess juridique indiqué plus haut, hors organismes commerciaux). Les Finess ET saisis dans le tableau de la page de garde doivent être identiques aux N° Finess ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.

6 ESSMS relevant du périmètre du CPOM

=> Champ à renseigner après signature du CPOM, le périmètre de l'EPRD pouvant être plus large que celui du CPOM (cf "II. Périmètre de l'EPRD" dans la partie "LISEZ-MOI" ci-dessus).

7 CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée

=> NON : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, CD exclusive ou conjointe ARS/CD).
=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet. EHPAD non concernés.

8 Dénomination du GRP sans n° FINESS

=> Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement.

9 N° FINESS de rattachement

=> Saisir le n° FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adressé (ESAT, AJ par ex.).
=> Sans structure d'adossment, saisir le n° FINESS ET de son choix, parmi ceux gérés par l'entité juridique, afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le n° FINESS de rattachement d'une année sur l'autre.

10 Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Conformément aux conventions générales comptables et afin de ne pas fausser la présentation des ratios financiers, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat doivent être enregistrées au compte 777 dans les produits exceptionnels des comptes de résultat du cadre EPRD.

11 Participations et créances rattachées à des participations

En cas de cession de titres de participations, l'écriture de sortie est constatée au compte 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés. Ce poste étant déjà pris en compte dans la CAF (lignes « Capacité d'autofinancement » / « Insuffisance d'autofinancement » du tableau de financement), il n'y a pas lieu d'ajouter une ligne spécifique « Participations et créances rattachées à des participations » dans la partie Ressources du tableau de financement prévisionnel (TFP).
Le prix de cession quant à lui est constaté au compte 775. Son montant est neutralisé dans la ligne « Produits des cessions d'éléments d'actif » de la partie Ressources du TFP.

12 Charges exceptionnelles décalables

=> Par défaut, comptes 671, 673 et 678 ; à ajuster/compléter le cas échéant (avec mention dans le rapport budgétaire et financier).

13 Remboursements des emprunts antérieurs (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés antérieurement au début du plan d'investissement (tendance morte).

14 Remboursements des emprunts prévus au plan (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés dans le cadre du plan d'investissement en cours.

15 Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf c/235.

16 Part investissement PPP

Saisir les comptes 235.

17 Reprises de résultats

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD" : Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté comptablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

18 Taux d'endettement

Dettes rapportées au montant total des financements de long terme du FRI et non au total des financements de long terme

19 Vétustés des immobilisations

En l'état actuel du cadre, les comptes 23 ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du dénominateur des taux de vétusté.

20 Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR

La somme des montants inscrits en D85 et D86 doit être égale au montant inscrit en D51.

21 Affectation des résultats à l'investissement

En plus des affectations de résultat au compte 10682, inclure celles éventuellement inscrites au compte 10683 (« Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM prévu à l'article R314-43-1 du CASF »).

22 Frais de siège

Les frais de siège autorisés sont à intégrer dans les CRP des établissements et services et à détailler dans le tableau de répartition des charges communes (onglet "Tableau_Rcc" avec leur clé de répartition), conformément à l'article R. 314-215 du CASF. En l'état de la réglementation, il n'existe pas de CRP spécifique à un siège ou un service commun.

23 Produits de la tarification

Prendre en compte les dernières notifications budgétaires des autorités de tarification. Le cas échéant, les prévisions de l'exercice N peuvent intégrer des montants qui n'auraient pas encore été notifiés, mais cette inscription ne vaut pas engagement de l'autorité de tarification à attribuer ces financements (article R. 314-210 du CASF).

24 CRP soumis à l'équilibre strict

Pour les ESSMS soumis à l'équilibre strict, les lignes "TOTAL GENERAL" des charges et des produits pour chaque CRP doivent être égales (en incluant le cas échéant les reprises de résultats antérieurs et les amortissements comptables excédentaires différés). Ces mêmes règles d'équilibre doivent être respectées pour chaque CRP_PGFP sur toute la période du plan.

25 Cohérence TFP/PGFP/FDR

L'objectif du tableau de financement est de retracer la formation du fonds de roulement d'investissement. Il n'existe donc pas une stricte équivalence entre le fonds de roulement du tableau de financement et celui de l'onglet "Bilan financier". La différence de périmètre est constituée principalement par les comptes de liaison stables de trésorerie pour les ESSMS privés, les autres mouvements liés au FRE étant par construction intégrés à la CAF. C'est pourquoi, pour les ESSMS privés, les mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie sont réintégrés dans la variation du fonds de roulement présentée dans l'onglet "EPRD synthétique".

26 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves

Les réserves (comptes 106) sont, par convention, exclues des ressources et emplois stables du TFP, dans la mesure où les mouvements affectant ces comptes sont normalement sans impact sur la variation annuelle du FRNG.

27 Comptes de liaison trésorerie (stable)

Le TFP ne retrace que les opérations relatives à l'investissement et se limite donc aux comptes de liaison investissement, tandis que le PGFP intègre en plus les emplois et ressources stables d'exploitation.

28 Ratios de rotation des dettes fournisseurs

La méthodologie de calcul retenue dans le cadre normalisé ne prend pas en compte la TVA sur les achats, compte tenu de la diversité des régimes applicables.

29 Contrôle de la variation du fonds de roulement et de la trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Contrôle de cohérence intégré à titre indicatif pour sécuriser la saisie. Il pourra évoluer en fonction des pratiques de remplissage et des adaptations apportées au cadre.

30 Financements à court terme

Correspond à la variation de la trésorerie passive (lignes de trésorerie, intérêts courus non échus, concours bancaires courants, fonds des majeurs protégés, dettes fournisseurs d'immobilisations, compte de liaison trésorerie, etc.).

31 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie. Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique et le PGFP. Les données de l'EPRD N-1 sont à retracer, le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1. Si le FRI présente un écart entre l'onglet "PGFP" et l'onglet "Bilan financier", cela peut provenir du montant des emprunts saisis dans le TFP, qui ne doit pas contenir les intérêts courus non échus (compte 1688).

32 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique, le PGFP et le bilan financier. Les données de l'EPRD N-1 sont à retracer, le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1.

33 Emprunts et dettes assimilés (EPRD synthétique et TFP)

Uniquement les emprunts et dettes assimilés à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie.

34 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2024

Renseigner uniquement les variations nettes entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024

35 Poste "Autres" des augmentations des financements stables d'investissement (FRI)

ESSMS privés : inclure notamment les dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

36 Poste "Autres" des diminutions des financements stables d'investissement de la période

ESSMS privés : inclure notamment les remboursements de dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

37 Annulation de mandats sur exercices clos

La ligne 070 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de dépenses d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 773 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution débité à l'origine et au débit du compte 46721 « Débiteurs divers » si le mandat initial a été payé ou du compte de reste à payer où figure le mandat, dans le cas contraire.

38 Annulation de titres sur exercices clos

La ligne 071 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de recettes d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 673 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution crédité à l'origine et au crédit du compte de débiteurs si le titre figure en restes à recouvrer ou du compte 47141 « recettes perçues en excédent à réimputer » dans le cas contraire.

39 Données complémentaires sur les comptes 165 (ESSMS publics) et 169

Pour les ESSMS privés, le montant du compte 165 est déjà exclu du périmètre des emprunts pris en compte pour le calcul du taux d'endettement et de la durée apparente de la dette. Inclure uniquement le montant du compte 169.

40 Taux de marge bruts d'exploitation

Ce ratio est corrigé des comptes 709, 713 et 6611 uniquement pour les exercices 2023 et 2024, les prévisions pour ces comptes pour les exercices 2025 à 2030 n'étant pas détaillées.

41 Evolution de la trésorerie en jours sur la durée du PGFP (N-1 à N+6)

- Exercice N-1 : dans un souci de simplification, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat consolidés moins les charges non décaissables du bloc "CRP consolidés" du plan, sans autre retraitement.

- Exercices N à N+6 : en l'absence de projections relatives aux charges non décaissables, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat prévisionnels du PGFP.

42 PGFP - Projection du taux de CAF

A la différence du taux de CAF calculé dans l'onglet "Ratios financiers", le taux de CAF des exercices N et N-1 calculés dans le PGFP rapportent la CAF au total des produits, sans retraitement des comptes d'atténuation de charges (c/603, 609 à 629, 6419 à 6489 et 6611) ni réincorporation des comptes 709 et 713 inscrits dans les charges. Ce choix est motivé par un souci de présentation homogène et de meilleure comparabilité avec les projections des exercices N+1 à N+6, qui n'intègrent pas de retraitements particuliers liés aux comptes précités.

43 PGFP - Projection du montant cumulé des financements stables du FRI

Sur la période N+1/N+6, la formule ne peut être autant affinée que sur la période N-1/N, pouvant occasionner une légère différence de périmètre, de manière marginale. En effet, certains paramètres ne peuvent pas être isolés. Cela concerne :

- les éventuelles prévisions de dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations, comprises dans les augmentations de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N;
- les éventuelles prévisions de reprises sur dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles comprises dans les baisses de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N.

Cet onglet a été ajouté à titre expérimental. Il n'est pas protégé. Toutefois, toute modification des formules ou de la structure du tableau ci-dessous peut entraver son bon fonctionnement.

FICHE D'AUTO-CONTRÔLE À TITRE D'INFORMATION

Contrôle	Onglet	Valeur	Ok/ko	Observations
Version	Tous	#EPRDA-2023-01#	Ok	Le fichier utilisé doit être celui en vigueur à la date de la campagne de dépôt des EPRD. Il est mis à disposition sur le site de la DGCS : https://solidites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/permenees-ages/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/reforme-de-la-tarifcation .
Nom du fichier	Tous	Au choix ou selon règle de nommage indiquée par l'autorité de tarification	Ok	Veillez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de tarification. Exemple : ID_FINESSEL_Type_AAAAAMMJJ_V1 Avec ID : identifiant du dossier sur la plateforme de collecte FINESSEJ : numéro finess de l'entité juridique Type : type de document (ex : eprd_complet) ou n° de l'annexe (ex : A1) AAAAAMMJJ : date du fichier Vx : numéro de version
Intitulés des onglets	Tous	Saisie prédefinie	Ok	Les intitulés des onglets du fichier sont ceux du cadre vierge téléchargeable sur le site de la DGCS et ne doivent pas être modifiés. Toute modification peut empêcher le traitement des données.
Statut juridique	Page de garde	Etablissement Public	Ok	La valeur de ce champ doit être "Etablissement Public", "Etat & Col.Territ.", "Org. Privé Commer.", ou "Org.Privé non Lucr."
Date d'effet du CPDM	Page de garde et Id_CR_SF	01/01/2023	Ok	Si un CPDM a été conclu à la date d'établissement de l'EPRD, alors ce champ doit être non vide.
Capacité installée	Page de garde et Id_CR_SF	0	Ok	Les champs relatifs aux capacités installées (colonnes I de la page de garde et H de l'onglet "Id_CR_SF" doivent être non vides.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Page de garde	0	Non saisi	Si valeur supérieure ou égale à 1000, vérification de la saisie recommandée
Convention collective majoritaire de travail	Page de garde	0	Non saisi	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 388 (étype), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le compte de résultat principal (1ère ligne du tableau de page de garde).
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Page de garde	0	Non saisi	La valeur de ce champ doit être un des items de la liste déroulants proposée en page de garde.
Total produits de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	Id_CR_SF	0	Non applicable	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 388 (étype), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CR_SF".
Total charges de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	Id_CR_SF	0	Non applicable	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 388 (étype), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CR_SF".
Produits de la tarification (G1) de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des produits ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (étype), vérification de la saisie recommandée.
Charges de personnel (G11) de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des charges ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (étype), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart NIN-1 en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	-13,99%	Ok	Le total des produits de la tarification ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (étype), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	-4,16%	Ok	Le total des charges de personnel ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (étype), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	7,95%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPPA et CRPA_SF	-29,36%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.

Informations complémentaires :

Cliquez sur ce bouton pour afficher les données du résultat (CR)
Mise à jour en cas d'ajouts de nouveaux CR... cliquez
Régénération (par exemple, après importations) d'un fichier... à partir de la colonne J jusqu'à la dernière nouvelle sur ce bouton.

Détail par compte de résultat (CR) :

N° FINES ET	Montant	% évolution / N-1
Capacité installée 2024	Montant	% évolution / N
Total produits réalisés 2023	Montant	% évolution / N-1
Total produits prévus 2024	Montant	% évolution / N-2
Total produits prévus 2025	Montant	% évolution / N-3
Total produits prévus 2026	Montant	% évolution / N-4
Total produits prévus 2027	Montant	% évolution / N-5
Total produits prévus 2028	Montant	% évolution / N-6
Total produits prévus 2029	Montant	% évolution / N-7
Total produits prévus 2030	Montant	% évolution / N-8
Total charges réalisées 2023	Montant	% évolution / N-1
Total charges prévues 2024	Montant	% évolution / N-1

Total des charges : écart N-2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N-6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (G1) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (G11) : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	15,90%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (G11) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-11,81%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (G11) : écart N-2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (G11) : écart N-3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (G11) : écart N-4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (G11) : écart N-5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (G11) : écart N-6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (G11) : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,23%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (G11) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-100,00%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (G11) : écart N-2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (G11) : écart N-3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.

Total charges prévues 2025	Montant	% évolution / N
Total charges prévues 2026	Montant	% évolution / N+1
Total Charges prévues 2027	Montant	% évolution / N+2
Total charges prévues 2028	Montant	% évolution / N+3
Total charges prévues 2029	Montant	% évolution / N+4
Total charges prévues 2030	Montant	% évolution / N+5
Produits de la tarification (G1) réalisés 2023	Montant	% évolution / N-1
Produits de la tarification (G1) prévus 2024	Montant	% évolution / N-1
Produits de la tarification (G1) prévus 2025	Montant	% évolution / N
Produits de la tarification (G1) prévus 2026	Montant	% évolution / N+1
Produits de la tarification (G1) prévus 2027	Montant	% évolution / N+2
Produits de la tarification (G1) prévus 2028	Montant	% évolution / N+3

Charges affectées à la structure (G11) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	Ok	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées à la structure (G11) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	Ok	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges affectées à la structure (G11) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	Ok	0,00%	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-1	Bilan financier	Ok	2 009 331,12 €	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (typpie), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-2	Bilan financier	Ok	1.972 628,03 €	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (typpie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-1	Bilan financier	Ok	2 009 331,12 €	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (typpie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-2	Bilan financier	Ok	1.972 628,03 €	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (typpie), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	0,00 €	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-2)	Bilan financier	Ok	0,00 €	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Résultat net (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	20 771,34 €	Cohérence inter-ongllet : lorsque les résultats sont sous contrôle de liens financiers, la valeur de ce champ doit être égale au résultat comptable issu de l'onglet "PGFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. A noter : les résultats d'activités sous gestion non contrôlés (ex : budget annexe de production/commercialisation d'un ESAT) sont à enregistrer dans le poste "Autres" des financements stables du bilan financier. Dans ce cas, l'écart qui en résulte entre le résultat net affiché dans l'onglet "PGFP" et celui du bilan financier est justifié et peut être ultérieurement expliqué dans le rapport budgétaire et financier joint à l'EPFD.
VB d'immo corp. amortissables (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	1.545 984,26 €	VB : valeur brute. Si au moins un poste d'immobilisations affiche une valeur négative (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	1.367 428,73 €	Amort. : amortissements. S'il existe un patrimoine immobilier, ce champ doit être non vide. Si valeur négative (typpie), nous vous invitons à vérifier votre saisie.
Ecart total VB d'immo corp. amortissables - total amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	178 555,53 €	Le total des amortissements ne peut excéder le total des valeurs brutes d'immobilisations amortissables. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Agencements de terrain : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	0,00 €	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Constructions : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	122 784,69 €	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Install. Techniques : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	0,00 €	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), nous vous invitons à vérifier votre saisie.
Autres immo corp. : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	Ok	55 770,84 €	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Dotations aux amortissements des immo c/0811 prévues N	CRPP/A et CRPA_SF	Ok	40 510,00 €	Cohérence inter-ongllet : si la valeur nette au 31/12/N-1 des immobilisations corporelles amortissables est non nulle selon le bilan financier, alors le montant des dotations au compte 6811 inscrites au compte de résultat au titre de l'exercice N devrait être non nul. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) prévus N	Tableau de financement	Ok	727 988,00 €	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N-1	Tableau de financement	Ok	60 000,11 €	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Variation des dettes financières c/18 (réalisés N-1)	Tableau de financement	Ok	-343,34 €	Cohérence inter-ongllet : les mouvements d'emploi et de ressources affectés aux emprunts, dépôts et cautionnements (compte 19) doivent concorder avec la variation des postes "Emprunts et dettes assimilées" et "Dépôts et cautionnements reçus" au bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N	TFF/PGFP	Ok	7 329,00 €	Cohérence inter-ongllet : le montant global des remboursements des emprunts inscrit au PGFP doit être égal à la valeur des remboursements retracés dans l'onglet "TFF". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N-1	TFF/PGFP	Ok	5 170,53 €	Cohérence inter-ongllet : le montant global des remboursements des emprunts inscrit au PGFP doit être égal à la valeur des remboursements retracés dans l'onglet "TFF". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Apports, dotations, réserves et fonds propres au 31/12/N-1	Bilan financier	Ok	39 115,87 €	Les apports, dotations, réserves fonds propres ne peuvent pas être négatifs par nature. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Reprises à l'investissement des réserves de couverture de BFR (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	Ok	0,00 €	Cohérence inter-ongllet : une reprise sur la réserve de couverture de BFR doit réduire le montant de cette réserve, sauf affectation d'un montant plus élevé que la réserve de la même année et ne peut être que au profit de la réserve d'investissement. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation du résultat à l'investissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	Ok	0,00 €	Cohérence inter-ongllet : un excédent affecté à l'investissement doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajout d'une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).

Produits de la tarification (G1) prévus 2029	Montant	% évolution / N+4
Produits de la tarification (G1) prévus 2030	Montant	% évolution / N+5
Charges affectées au personnel (G11) réalisées 2023	Montant	% évolution / N-1
Charges affectées au personnel (G11) prévues 2024	Montant	% évolution / N-1
Charges affectées au personnel (G11) prévues 2025	Montant	% évolution / N
Charges affectées au personnel (G11) prévues 2026	Montant	% évolution / N+1
Charges affectées au personnel (G11) prévues 2027	Montant	% évolution / N+2
Charges affectées au personnel (G11) prévues 2028	Montant	% évolution / N+3
Charges affectées au personnel (G11) prévues 2029	Montant	% évolution / N+4
Charges affectées au personnel (G11) prévues 2030	Montant	% évolution / N+5
Charges affectées à la structure (G11) réalisées 2023	Montant	% évolution / N-1
Charges affectées à la structure (G11) prévues 2024	Montant	% évolution / N
Charges affectées à la structure (G11) prévues 2025	Montant	% évolution / N+1

Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Concurrence inter-onglet : une affectation de résultats en réserve de compensation des charges d'amortissements doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajout d'une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
FRI au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	-11 115,54 €	Ok	Concurrence inter-onglet : le montant du FRI au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
FRE au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	389 292,63 €	Ok	Concurrence inter-onglet : le montant du FRE au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	41 045,29 €	Ok	Concurrence inter-onglet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier		Ok	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
BFR au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	24 650,73 €	Ok	Concurrence inter-onglet : le montant du BFR au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	37 016,90 €	Ok	Concurrence inter-onglet : le montant de la trésorerie au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier		Ok	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
Mouvements du FRE pouvant impacter le FRNG et non pris en compte dans l'onglet "TFP", au 31/12/N	EPRD synthétique / TFP / PGFP	0,00 €	Ok	Concurrence inter-onglet : La variation du FRNG du TFP intègre uniquement les variations liées au FRI, alors que celle du PGFP prend en compte toutes les variations (FRI + FRE). Un écart provient donc a priori des comptes de liaison Trésorerie (stable). Ce contrôle porte sur l'égalité entre la variation des comptes de liaison Trésorerie (stable) et l'écart d'apport ou prélèvement sur le FRNG entre PGFP et TFP. Si un écart subsiste, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG - y compris mouvements ci-dessus (réalisé N-1)	PGFP / TFP	-378 177,00 €	Ok	Concurrence inter-onglet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée dans l'EPRD synthétique, hormis le cas des comptes de liaison Trésorerie (stable) pour les ESSMS privés. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP		Ok	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "EPRD synthétique"
Trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP	-24 650,64 €	Ok	Concurrence inter-onglet : le montant de la trésorerie au 31/12/N doit être identique entre les onglets "EPRD synthétique" et "PGFP". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.

Charges affectées à la structure (GII) prévues 2027	Montant
	% évolution / N-2
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2028	Montant
	% évolution / N-3
Charges affectées à la structure (GII) prévues 2029	Montant
	% évolution / N-4
Charges affectées à la structure (GIII) 2030	Montant
	% évolution / N-5

Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2024

N° FINESS (entité juridique) : 710785528

Organisme gestionnaire : CCAS DE LOUHANS

Statut de l'entité juridique : Etablissement Public

Adresse : 17, Rue des Cordeliers 71500 Louhans

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : Frédéric Bouchet Président

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : 01/01/2023

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - OIN	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - OIN
FOYER LOGEMENT		710785528	Logement Foyer	02/07/2021	0	0	0	Oui	Oui



Convention collective majoritaire de travail :

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD

Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossement sans les charges relatives au CRP_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat prévisionnel</u>		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS ...	CRPA_...	Page à
<u>Synthèse des CRP</u>	Synthèse_CRP	Page à
<u>EPRD synthétique</u>	EPRD-Synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	CAF_détaillée	Page
<u>Tableau de financement prévisionnel</u>	TFP	Page
<u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u>		
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS ...	CRPA_... PGFP	Page à
<u>Plan global de financement pluriannuel</u>	PGFP	Page à
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios d'analyse financière</u>	Ratios_financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u>	Tableau_Rcc	Page
<u>Engagements hors bilan</u>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Raison sociale :	FOYER LOGEMENT
FINESS ET :	710785528

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

 GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	151 994,75 €	135 655,50 €	139 450,00 €
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SERVICES EXTERIEURS

6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242	Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	2 045,43 €	5 603,18 €	5 100,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 205,00 €	1 268,77 €	1 000,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	1 919,60 €	1 959,60 €	2 000,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	1 009,77 €	535,20 €	1 200,00 €

TOTAL GROUPE I	158 174,55 €	145 022,25 €	148 750,00 €
-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL

 GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
621	Personnel extérieur à l'établissement	13 615,00 €	14 000,00 €	14 300,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 971,86 €	10 600,34 €	12 700,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2 364,41 €	2 466,93 €	2 670,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	119 770,68 €	121 822,03 €	142 980,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	44 219,44 €	45 784,03 €	51 050,00 €
646	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	2 339,31 €	2 603,37 €	4 350,00 €
648	Autres charges de personnel	0,00 €	0,00 €	600,00 €

TOTAL GROUPE II	193 280,70 €	197 276,70 €	228 650,00 €
------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1): Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

 GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613	Locations	428,76 €	496,32 €	700,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	20 728,84 €	25 147,45 €	28 000,00 €
616	Primes d'assurances	6 002,51 €	6 442,49 €	6 750,00 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	Divers	8 273,58 €	6 938,15 €	9 000,00 €
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
627	Services bancaires et assimilés	87,77 €	101,54 €	150,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	29 871,00 €	31 962,00 €	33 210,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	2,06 €	1,20 €	50,00 €

CHARGES FINANCIERES

66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----	---------------------	--------	--------	--------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	125,63 €	270,00 €	300,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 563,39 €	10 001,49 €	40 510,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	61 544,98 €	34 964,00 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	900,00 €	0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €

68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE III		135 628,52 €	117 224,64 €	118 670,00 €
TOTAL DES CHARGES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		487 083,77 €	459 523,59 €	496 070,00 €
002	Déficit antérieur du CRP reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		487 083,77 €	459 523,59 €	496 070,00 €

Présentation des produits :

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
731	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731224 / 7312132	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733222	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734	0,00 €	0,00 €	0,00 €
738	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I	0,00 €	0,00 €	0,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
70	135 350,36 €	130 413,96 €	130 409,00 €
70821	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	34 640,51 €	15 874,48 €	21 670,00 €
75	233 262,57 €	230 524,83 €	232 000,00 €
603	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6419	9 853,97 €	13 729,66 €	11 800,00 €
6429	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 69/79	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6489	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE II	413 107,41 €	390 542,93 €	395 879,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
76	0,00 €	0,00 €	0,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	0,00 €	70 000,00 €	5 500,00 €
773	748,36 €	1 438,52 €	0,00 €
775	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777	12 594,99 €	12 249,19 €	11 700,00 €
778	1 966,00 €	6 064,29 €	0,00 €
7781	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES PRODUITS

7811	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7815	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7816	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78725	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78742	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78746	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7876	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78922	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7895	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GROUPE III	15 309,35 €	89 752,00 €	17 200,00 €
-------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

TOTAL DES PRODUITS (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	428 416,76 €	480 294,93 €	413 079,00 €
---	---------------------	---------------------	---------------------

002	120 887,59 €	0,00 €	82 991,00 €
005	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL	549 304,35 €	480 294,93 €	496 070,00 €
----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Ratios	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
Marge brute d'exploitation	-3 742,36 €	-22 845,17 €	-59 381,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	403 253,44 €	376 813,27 €	384 079,00 €
Taux de marge brute	-0,93%	-6,06%	-15,46%
Résultat net	-58 667,01 €	20 771,34 €	-82 991,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	418 562,79 €	466 565,27 €	401 279,00 €
Taux de résultat	-14,02%	4,45%	-20,68%

Synthèse des CRP

FINES ET

710785528

Raison sociale

FOYER LOGEMENT

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	148 750,00 €	0,00 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	228 650,00 €	395 879,00 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	118 670,00 €	17 200,00 €
TOTAL DES CHARGES	496 070,00 €	413 079,00 €
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	82 991,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	496 070,00 €	496 070,00 €

FINES ET

Raison sociale

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €

OU

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2024

	CHARGES	PRODUITS
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure	148 750,00 € 228 650,00 € 118 670,00 € 496 070,00 €	0,00 € 395 879,00 € 17 200,00 € 413 079,00 €
TOTAL DES CHARGES	496 070,00 €	413 079,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	82 991,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	496 070,00 €	496 070,00 €

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

	0,00 €	82 991,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	82 991,00 €	0,00 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	40 510,00 €	11 700,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
	0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	40 510,00 €	94 691,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)	0,00 €	54 181,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	13,12%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	54 181,00 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	7 329,00 €	5 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	720 659,00 €	398 992,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	782 169,00 €	403 992,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	378 177,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	782 169,00 €	782 169,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2024

FRNG estimé au 1er janvier 2024	378 177,09 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-378 177,00 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2024	0,09 €

BESON EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

BFR estimé au 1er janvier 2024	24 650,73 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE si signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2024	24 650,73 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

Trésorerie au 1er janvier 2024	353 526,36 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-378 177,00 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	-24 650,64 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ok

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

		Comptes	Montant année 2024
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			-82 991,00 €
+ Flux internes (charges)			40 510,00 €
	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	40 510,00 €
	+ Dotations aux amortissements pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			11 700,00 €
	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	11 700,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746*, c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			-54 181,00 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>28 810,00 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>-82 991,00 €</i>

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	0,00 €	54 387,64 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	0,00 €	1 880,57 €	8 000,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	8 871,49 €	39 950,00 €	390 992,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	4 827,48 €	4 827,19 €	5 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	13 698,97 €	101 045,40 €	403 992,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	12 114,17 €	0,00 €	378 177,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	25 813,14 €	101 045,40 €	782 169,00 €

Emplois		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	1 153,63 €	0,00 €	54 181,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	5 169,35 €	5 170,53 €	7 329,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	2 949,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 860,00 €	0,00 €	1 500,00 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	1 860,00 €	0,00 €	1 500,00 €
23	Immobilisations en cours	17 630,16 €	54 829,58 €	716 210,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	25 813,14 €	60 000,11 €	782 169,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	41 045,29 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	25 813,14 €	101 045,40 €	782 169,00 €

(1): Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits								
Groupes I : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupes II : Autres produits d'exploitation	390 542,83 €	395 874,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €
<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	130 413,95 €							
Groupes III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	89 752,00 €	17 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux des produits (1)	480 294,83 €	413 074,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €
<i>Dont produits (hors c/775, 777, 779 et 78)</i>	488 045,74 €	407 379,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €	395 879,00 €
Charges								
Groupes I : Charges affectées à l'exploitation courante	145 022,25 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €
<i>(*) Dont achats stockés et variation des stocks</i>	0,00 €							
Groupes II : Charges affectées au personnel	197 276,70 €	228 850,00 €	201 850,00 €	201 850,00 €	201 850,00 €	201 850,00 €	201 850,00 €	201 850,00 €
Groupes III : Charges affectées à la structure	117 224,84 €	118 870,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>(*) Dont charges non décaissables</i>	45 895,49 €							
<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du Groupe 3</i>	39 125,95 €	44 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses</i>	31 903,20 €	33 260,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux des charges (2)	459 523,59 €	496 470,00 €	350 400,00 €	350 400,00 €	350 400,00 €	350 400,00 €	350 400,00 €	350 400,00 €
<i>(*) Dont charges des comptes 60 à 62</i>	208 748,54 €	220 350,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €	148 750,00 €
<i>(*) Dont charges des comptes 63 et 64 à 647</i>	62 816,33 €	61 280,00 €						
Résultat prévisionnel (1) - (2)	20 771,34 €	-82 991,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
(FRE) Résultat prévisionnel	20 771,34 €	-82 991,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
Flux internes (charges) (+)	45 885,49 €	40 510,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	10 001,49 €	40 510,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	34 884,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reporte en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reporte en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Flux internes (produits) (-)	12 248,19 €	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Quote-part des subventions d'investissement versé au résultat de l'exercice	12 248,19 €	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif versé au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capacités (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	54 387,64 €	-54 181,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	32 716,30 €	28 810,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	21 671,34 €	-82 991,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N+1 uniquement, peuvent être masquées.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)								
	79 374,06 €	432 802,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CAF ou IAF (écrire -) provisionnelle affectée au FRI = (3)								
	32 716,30 €	28 810,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 10685Z)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	1 880,57 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)								
	39 650,00 €	390 992,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions d'investissement (comptes 13)								
	4 827,19 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits des cessions d'éléments d'actif								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)								
	0,00 €	727 986,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonds propres et réserves (ESSMS privées) – Réduction - (sauf compte 106)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)								
	5 170,53 €	7 326,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Acquisition d'immobilisations :								
	54 826,56 €	720 659,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations incorporelles								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Terrains								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Agencements de terrains								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Constructions								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Installations techniques matériel et outillage								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres immobilisations corporelles								
	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations en cours								
	54 826,56 €	716 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations financières								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)								
	10 373,65 €	-295 186,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Variations du FRI (6) - (6) = (7)								
	-30 486,49 €	-11 115,54 €	-300 301,54 €	-300 301,54 €	-300 301,54 €	-300 301,54 €	-300 301,54 €	-300 301,54 €	-300 301,54 €
	FRI initial (8)								
	-11 115,54 €	-306 301,54 €	-306 301,54 €	-306 301,54 €	-306 301,54 €	-306 301,54 €	-306 301,54 €	-306 301,54 €	-306 301,54 €
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)								
	21 871,34 €	-82 891,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)								
	21 871,34 €	-82 891,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
	CAF ou IAF (écrire -) provisionnelle affectée au FRE = (4)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprises sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Affectation des résultats à l'investissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres								
	21 871,34 €	-82 891,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)								
	387 821,29 €	380 292,83 €	351 780,83 €	351 780,83 €	397 259,83 €	442 738,83 €	488 217,83 €	538 698,83 €	
	FRE initial (13)								
	389 282,83 €	308 301,83 €	387 259,83 €	442 738,83 €	488 217,83 €	538 698,83 €	599 175,83 €	659 660,83 €	
	FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)								
	41 045,29 €	-378 177,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	
	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)								
	337 131,80 €	378 177,00 €	0,00 €	0,00 €	90 959,09 €	136 437,09 €	181 916,09 €	227 395,09 €	
	FRNG initial = (16)								
	378 177,00 €	0,00 €	45 479,00 €	90 959,09 €	136 437,09 €	181 916,09 €	227 395,09 €	272 874,00 €	
	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)								

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Augmentation du bascu en fonds de roulement de la période = (18)	4 684,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	275,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres augmentations du BFR	4 389,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution du bascu en fonds de roulement de la période = (19)	635,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des créances (effet volume ou prix)	635,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres diminutions du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	4 028,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR initial (21)	20 622,34 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €	24 650,73 €
Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	37 016,80 €	-378 177,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
Trésorerie initiale = (24)	318 539,46 €	353 526,36 €	-24 650,64 €	20 622,34 €	66 307,36 €	111 786,36 €	157 265,36 €	202 744,36 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	353 526,36 €	-24 650,64 €	20 622,34 €	66 307,36 €	111 786,36 €	157 265,36 €	202 744,36 €	248 223,36 €
Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	353 526,36 €	-24 650,64 €	20 622,34 €	66 307,36 €	111 786,36 €	157 265,36 €	202 744,36 €	248 223,36 €

Contrôle cohérence
avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D98 du PGFP) :
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1689) à plus d'un an	0,00 €	-2 326,00 €	-2 326,00 €	-2 326,00 €	-2 326,00 €	-2 326,00 €	-2 326,00 €	-2 326,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	-343,34 €	-2 326,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des financements stables du FFI en fin d'année (hors amortissements)	235 028,38 €	619 891,38 €	619 891,38 €	619 891,38 €	619 891,38 €	619 891,38 €	619 891,38 €	619 891,38 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	1 814 187,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	1 814 187,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €	2 334 846,04 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	1 389 587,61 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €
Mesures correctives le cas échéant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	1 389 587,61 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €	1 410 077,81 €

RATIOS

Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	-0,38%	-0,38%	-0,38%	-0,38%	-0,38%	-0,38%	-0,38%
Dette apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,04	-0,05	-0,05	-0,05	-0,05	-0,05	-0,05
CAF / Remboursement annuel du capital (des emprunts (-+))	0,68	-5,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie en jours	311,64	21,70	66,07	116,44	169,92	211,19	258,57	288,57
Taux de CAF en % des produits (hors 6775, 777, 7781 et 78)	11,62%	-13,50%	11,49%	11,49%	11,49%	11,49%	11,49%	11,49%
Taux de vétusté global des immobilisations (1)	64,35%	60,39%	60,39%	60,39%	60,39%	60,39%	60,39%	60,39%
Marge brute d'exploitation	-22 845,17 €	-59 381,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €	45 479,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	-8,08%	-15,46%	11,49%	11,49%	11,49%	11,49%	11,49%	11,49%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

	2022	Réel 2023 (1)	FINANCEMENTS	2022	Réel 2023 (1)
BIENS			FINANCEMENTS		
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	5 347,20 €	5 347,20 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	37 235,30 €	39 115,87 €
Immobilisations corporelles brutes	1 466 252,12 €	1 547 508,75 €	Excédents affectés à l'investissement	0,00 €	0,00 €
- Terrains	1 524,49 €	1 524,49 €	Subventions d'investissement	148 347,62 €	176 048,43 €
- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €	Réserve de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
- Constructions	1 069 365,14 €	1 150 621,77 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	76 466,89 €	76 466,89 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations corporelles	318 895,60 €	318 895,60 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	89 282,63 €	82 855,58 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	20 207,42 €	19 864,08 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)	0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	1 323 532,68 €	1 367 428,73 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
			- Agencements de terrain	998 799,54 €	1 027 837,08 €
			- Constructions	76 284,24 €	76 466,89 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	248 448,90 €	263 124,76 €
			- Autres immobilisations corporelles	1 069,44 €	2 138,88 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	Amortissement des immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)	0,00 €	0,00 €	Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00 €	0,00 €	Dépréciation des immobilisations	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Autres (7)	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (3)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison investissement (3) (8)	0,00 €	0,00 €
Total II	1 560 881,95 €	1 615 711,53 €	Total I	1 530 392,46 €	1 604 595,99 €
			Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	0,00 €	0,00 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)	0,00 €	0,00 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €
Résultat déficitaire (4)	58 667,01 €	0,00 €	Réserves de compensation des déficits	305 400,71 €	305 400,71 €
Créances glissantes	0,00 €	0,00 €	Résultat excédentaire (4)	0,00 €	20 771,34 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)	0,00 €	0,00 €	Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	120 887,59 €	62 220,58 €
			Provisions pour risques et charges	0,00 €	900,00 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €	0,00 €
			Autres	0,00 €	0,00 €
			Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	0,00 €
Total IV	58 667,01 €	0,00 €	Total III	426 288,30 €	389 292,63 €
			Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	367 621,29 €	389 292,63 €
			Fonds de roulement net global positif	337 131,80 €	378 177,09 €
 Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	Avances reçues	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes versés	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs	14 486,27 €	14 210,50 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	0,00 €	0,00 €	Dettes sociales et fiscales	0,00 €	0,00 €
Créances diverses d'exploitation	11 189,11 €	10 553,23 €	Dettes diverses d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)	0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	Ressources à reverser à l'aide sociale	0,00 €	0,00 €
Dépenses pour congés payés	0,00 €	0,00 €	Fonds déposés par les résidents	0,00 €	0,00 €
Autres	25 380,50 €	29 540,00 €	Autres	1 461,00 €	1 232,00 €
			Compte de liaison d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Total VI	36 569,61 €	40 093,23 €	Total V	15 947,27 €	15 442,50 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	20 622,34 €	24 650,73 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		

Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	10,00 €	10,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie	316 499,46 €	353 516,36 €	0,00 €
Total VIII	316 509,46 €	353 526,36 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	316 509,46 €	353 526,36 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	1 972 628,03 €	2 009 331,12 €	0,00 €
Fournisseurs d'immobilisations			0,00 €
Fonds des majeurs protégés			0,00 €
Concours bancaires courants			0,00 €
Ligne de trésorerie			0,00 €
Intérêts courus non échus			0,00 €
Autres (dont emprunts à un an au plus)			0,00 €
Compte de liaison trésorerie			0,00 €
Total VII			0,00 €
Trésorerie négative (VII-VI)			0,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS (I+II+V+VII)			1 972 628,03 €
			2 009 331,12 €

(1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1

(2) : PPP = partenariat public privé

(3) : ESSMS privés seulement

(4) : Sous contrôle de tiers financeurs

(5) : ESSMS publics seulement

(6) : Montant précédé du signe "-"

(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(8) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

2022	Réel 2023 (1)
OK	OK

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

OK

Ratios d'analyse financière			
Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2022	Valeur de l'indicateur pour 2023
1. Endettement à moyen et long terme	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/166 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	0,00%	0,00%
1.1. Indépendance financière (<50%)	Immobilisations nettes amortissables	0,00	0,00
1.2. Apurement de la dette (<2)	Dettes financières à moyen et long terme	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/166 et c/169)	0,00	0,00
	CAF		
2. Patrimoine Immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)	Solde créditeur des comptes 28	93,40%	89,33%
Construction	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	99,76%	100,00%
Installations techniques, matériel et outillage		77,81%	82,51%
Autres immobilisations corporelles			
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)		-27,34	-10,15
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 L	329,69	365,53
Fonds de roulement net global (FRNG)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	302,34	345,38
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 L	18,49	22,51
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	283,85	322,87
Fonds de couverture du BFR en jours d'exploitation	Trésorerie x 365 L	0,00	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Relation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocke (10-20 j)	Stocks (solde débiteur classe 31) x 365 L	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j)	Total des consommations (comptes 60 à 62)	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j)	Solde débiteur comptes 41 x 365 L	0,00	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	Total des produits (comptes 70 et 73)	24,22	24,85
	(Solde créditeur comptes 40) x 365 L	0,00	0,00
	Total des charges (comptes 60 à 62)	0,00	0,00
	(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 L	-0,28%	11,97%
	Total des charges (comptes 63 et 64 à 647)		
	CAF x100		
	Total classe 7 (sauf c/715, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713		
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	Réserve de compensation des déficits (c/10688 ou c/106956) x 100	75,73%	81,05%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et 713		
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65) x100	-0,95%	-0,08%
	Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713		

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant

(2) : Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios		
	2022	2023
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (hors soldes de reports...)	0,00 €	0,00 €
Solde du compte 41 au 31/12	0,00 €	0,00 €
CAF/AF	-1 153,63 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	406 965,80 €	
Total des consommations (comptes 60 à 63)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	218 282,87 €	
Total comptes 63 et 64 à 647	78 704,16 €	
Total compte 6811 (inscrite en produit)	0,00 €	
Total comptes 60 à 65	416 849,77 €	
Total comptes 70 et 73	15 350,36 €	
Total des produits (hors c/715, 777, 7781 et 78)	405 967,80 €	454 316,08 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787)	403 253,44 €	376 813,27 €
Marge brute d'exploitation	-3 742,36 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	409 253,44 €	376 813,27 €

- €

- €

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Précisions et consignes de remplissage :

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires)

L'information est à présenter opération par opération. Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau

Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSM (redevances payées et restant à payer).

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Moins de 1 an
				de l'exercice	cumulées	
Total				0,00 €	0,00 €	0,00 €



de longue durée. Au besoin, ces
différentes. Les autres
(es, etc.).

ort budgétaire et financier ;

IS du périmètre (montant cumulé des

Redevances restant à payer selon échéances

de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €